

# L'enfant cet inconnu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle**

Band (Jahr): **14 (1946)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-568678>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Chevalier de Lorraine, avec une courtoisie glacée, répondit :

— Votre Altesse Royale, où qu'elle se trouve, n'est jamais importune... Mais il est convenable que la société des bois et de ceux qui les fréquentent habituellement lui semble plus digne de ses bonnes grâces que nous ne le sommes, avec nos propos sur la musique, la poésie, l'art, la beauté, toutes choses qui n'ont rien à voir, assurément, avec le grand air et la nature...

Madame regarda le Chevalier de Lorraine d'un air dur et répliqua :

— Monsieur le Chevalier, ne cherchez pas de mauvais compliments... Songez que vous m'aurez toute votre vie l'obligation d'être intervenue pour que le Roi vous rendît à Monsieur et vous fît maréchal de camp de ses armées... Je n'aime point que les gens soient en peine... Et l'amitié que j'ai pour Monsieur me fait oublier ou négliger bien des choses... Mais quand on est, comme vous, chevalier de Malte, on pourrait peut-être prendre plus de soin de la décence et de la vérité, et ne pas, comme vous l'avez fait l'autre jour, aller conter au Roi que j'ai une galanterie avec Monsieur de Saint-Saëns...

Pâle, le Chevalier de Lorraine s'était redressé. Il allait riposter de manière cinglante. Monsieur s'interposa :

— Allons, ne me brisez point la tête... Ces querelles m'épuisent... Voyons, Charlotte... De grâce, Philippe.

Dans la pièce s'élevait un jacassement de volière. Tous les compagnons de Monsieur parlaient à la fois. Et Madame, qui n'avait point coutume de céder à l'intimidation, leur tenait tête, le fouet en main, comme si elle eût dompté une meute brillante.

Mais tous ces gens étaient si burlesques qu'elle fut animée d'une soudaine bonne humeur. Son ressentiment fut effacé.

D'un claquement de fouet sur les dalles, elle obtint le silence, puis, paisible, grande dame, dit à Monsieur :

— S'il vous plaît de venir au jeu, vous m'y trouverez ce soir... Et si je vous y vois, j'aurai soin de vous laisser toute votre chance... Je rentrerai me mettre au lit de bonne heure, dans mon appartement... Vous pourrez vous divertir à la bassette autant qu'il vous plaira... Vous savez bien que je n'ai pas coutume d'être fâcheuse, et que je ne prétends changer rien à vos habitudes...

Monsieur, galamment, baisa la main de Madame, qui s'en alla, de son pas solide, sans même honorer d'un regard ceux qu'elle avait su maîtriser.

---

## L'ENFANT CET INCONNU

Ce sujet qui est d'un vif intérêt, pas seulement pour les pères et mères de famille mais pour nous tous, puisqu'il s'agit des générations futures, a soulevé un combat de plume parmi nos lecteurs.

Nous donnons ci-après deux réponses, dont l'une ne se rapporte pas directement au sujet. Elle est néanmoins intéressante puisque Mirto nous propose deux autres livres du même auteur qu'il met gracieusement à la disposition des lecteurs du „Cercle“; merci Mirto! Il va même plus loin, il en propose la traduction, travail excessivement instructif. Avis aux amateurs!

La réponse de Robin Wood traduit certainement la pensée de beaucoup de lecteurs. J'aimerais y ajouter modestement que, pour ma part, je trouve l'inverti moral et conscient de sa vocation, particulièrement prédestiné à l'éducation de la jeunesse. Par une sensibilité toute naturelle il est à même de mieux comprendre l'âme enfantine. Le cœur de ces jeunes s'ouvre plus facilement à lui et les obstacles s'applanissent aisément. Ajouté à l'éducation de leurs pères et mères il forme des êtres qui entrent dans la vie comme leurs aînés et dont seul le destin est maître.

R i c .

\*

Ouistiti,

N'est-ce pas une coquille si l'article dans le numéro de Juin du „Cercle“ imprime le nom du docteur Allenby au lieu d'ALLENDY (que j'ai connu à Paris et qui est mort en 1942) ?

Je suis heureux si ses livres dont je possède deux volumes seulement: l'un „Capitalisme et Sexualité“ que j'ai traduit en allemand, l'autre étant „La Justice Intérieure“, je suis heureux, dis-je, de constater que ses livres ne sont pas inconnus parmi „nous“. Trop occupé pour être à même d'en choisir des extraits et les commenter à l'adresse des lecteurs français (ou allemands) du „Cercle“, je suis disposé — si vous le désirez — à les mettre temporairement, et à condition qu'ils me soient rendus intacts, entre les mains de celui qui pourrait le faire. Car jamais nous n'apporterons assez de matériel scientifique et sérieux dans les pages de notre Revue mensuelle, que des anectodes du reste fort goûtées (dans la partie en langue française) réussissent à rendre intéressante et agréable.

Mes salutations amicales

Mirto.

Cher Mirto,

Ce n'est pas Ouistiti qui a fait la coquille, il a au contraire le mérite de nous avoir envoyé cet intéressant article du docteur Allendy. C'est moi, Ric, l'ignorant qui ai fait confusion avec le célèbre général et écrivain militaire Allenby et qui n'a rien à voir avec le docteur Allendy. Je m'excuse auprès de Ouistiti et de tous les lecteurs.

R i c .

\*

Il est toujours un peu malaisé de „tomber du ciel“, pour contribuer à une critique, lorsqu'on en connaît insuffisamment les venants et les aboutissants. Qu'on me permette donc d'abord, en manière de mise au point, quelques remarques d'ordre général, avant de me prononcer sur un thème qui ne laisse pas d'être épineux...

Le tort qu'on a, en général, lorsqu'on parle „coram populo“ des problèmes relatifs à l'homosexualité, c'est de trancher pour ainsi dire au couteau le domaine de la sexualité „normale“, pour l'opposer dans un but évident et louable en soi de prosélytisme moral, à l'„inversion sexuelle“, qu'il est de bon ton — dans une certaine société qui constitue, j'en ai bien peur, en Europe et ailleurs une écrasante majorité — de flétrir, pour en éloigner „à tout jamais“

les générations futures. Le côté tragi-comique de la chose, vous le connaissez aussi bien que moi: c'est qu'à chaque génération nouvelle, les invertis sortent de terre (si l'on peut dire) comme des champignons, constituant aux yeux de l'humanité réputée „normale“ un étrange et paradoxal „déchet“ où le crétin, tout comme dans l'„autre clan“, peut parfaitement voisiner avec l'homme de génie. Loin de moi donc l'idée, un peu trop répandue me semble-t-il parmi les gens de „notre espèce“, à savoir que l'isolement dans lequel la nature nous a retranchés serait nécessairement une sorte de „supériorité“ sur le reste des humains. Mais loin de moi aussi, cela va sans dire, l'attitude des philistins, ou encore celle de certains d'entre nous, qui passent leur vie à trembler devant l'inévitable, se trahissant ainsi bien mieux que ne le ferait une ligne de conduite calme et naturelle.

Pour revenir à notre problème particulier, celui de l'éducation scolaire, je relèverai les points suivants, qui confirmeront ou infirmeront ipso facto les opinions émises par le Dr. René Allendy, pour autant que nous puissions en juger par les lignes que nous avons sous les yeux.

Il importe avant tout de relever que l'inversion sexuelle, dans la mesure où le jeune sujet y est prédisposé, se développe d'une façon tout aussi naturelle que l'hétérosexualité et trouve son terme dans la conclusion d'une amitié plus ou moins profonde avec une personne du même sexe, constituant en somme le pendant de ce qui se passe dans la vie sexuelle ordinaire. La seule différence essentielle, question de reproduction mise à part, c'est que la communauté humaine, non seulement ne sanctionne pas ce développement, pourtant bien réel, mais l'entrave par des mesures souvent maladroites et inopportunes.

Ceci posé, il irait de soi qu'un pédagogue inverti, représentant parmi ses semblables le type „normal“ tendrait, en vertu de la loi qui régit toute sexualité, vers une amitié avec une personne répondant à ses sentiments et que, évidemment, il ne saurait choisir parmi ses jeunes élèves. Son sens de la moralité et de la droiture serait assez équivalent à celui qu'on rencontre en général chez les pères et mères de familles, et un danger de corruption ne saurait exister pour la jeunesse qui lui serait confiée. Je terminerai ces quelques considérations en déclarant bien haut que ce type de pédagogue existe et que je le connais personnellement. La perversion sexuelle, infiniment regrettable, n'est d'ailleurs pas l'apanage exclusif de certains invertis, témoin cet exemple, que je cite pour clore, d'un professeur, respectable père de famille, ayant, semblait-il, tout pour être heureux, et qui ne trouva rien de mieux à faire que d'attenter à la pudeur des gamines qui lui étaient confiées. La chose n'alla pas jusque devant le tribunal: on lui donna discrètement le „consilium abeundi“ et l'affaire fut étouffée.

Et la conclusion, me demanderez-vous? C'est que docteurs et psychiatres feraient bien de ne point trop charger l'inversion sexuelle ni de la mettre sur le même plan que le sadisme ou la pédérastie malade, tant qu'elle ne revêt pas un aspect nettement pathologique,

car dans ce dernier cas elle ne constitue qu'un chaînon dans l'interminable variation des aberrations mentales auxquelles, à ma connaissance, l'humanité dite „normale“ est aussi sujette que nous. L'inversion sexuelle est une loi de la nature contre laquelle moralistes, pédagogues, psychiatres et législateurs n'ont jamais rien pu entreprendre de positif; cette loi, qui est en contradiction avec la loi sexuelle normale, a pourtant avec elle, nous l'avons vu, des points communs. Et enfin, force nous est de tenir compte d'un troisième facteur que nous oublions trop souvent: c'est que la réaction, violente et hostile, à laquelle nous nous heurtons parmi le reste des hommes est, elle aussi, l'expression d'une loi d'incompatibilité, hélas trop réelle, et dont nous ferions bien de tenir compte si nous désirons contribuer d'une manière positive à notre bonheur personnel.

Robin Wood.

---

## L'Homme devant la Loi

Plusieurs lecteurs ayant eu l'amabilité de nous communiquer l'article du Code Pénal Militaire, auquel nous faisons allusion dans le dernier numéro de notre revue, nous les en remercions.

Le voici donc:

**Art. 157.** Débauche contre nature:

1. Celui qui aura commis un acte contraire à la pudeur avec une personne du même sexe, sera puni de l'emprisonnement.

L'infraction sera punie disciplinairement si elle est de peu de gravité.

2. La personne majeure qui aura commis un acte contraire à la pudeur sur une personne mineure du même sexe âgée de plus de seize ans, sera punie de l'emprisonnement pour un mois au moins.

3. Celui qui aura abusé de l'état de détresse d'une personne du même sexe, ou de l'autorité qu'il a sur elle du fait de sa fonction, de sa qualité d'employeur ou d'une relation analogue, notamment de sa position militaire, pour lui faire subir ou commettre un acte contraire à la pudeur, celui qui fera métier de commettre des actes contraires à la pudeur avec des personnes du même sexe,

sera puni de l'emprisonnement pour un mois au moins.

Le Code Pénal Militaire diffère du Code Pénal Suisse dans ce sens qu'il prévoit une punition pour chaque acte contraire à la pudeur avec une personne du même sexe sans distinction d'âge, tandis que dans le Code Pénal Suisse il est surtout question de la séduction d'une personne mineure. Le Code Pénal Militaire est donc plus sévère à notre égard, ce que nous déplorons vivement, surtout si nous pensons au sacrifice de beaucoup de nos camarades qui ont accompli des mois et des mois de service militaire durant la guerre. L'esprit démocratique n'a donc pas encore pénétré partout.

A cette occasion nous voudrions nous excuser auprès de nos lecteurs d'une petite erreur grammaticale qui s'est glissée précisément dans l'article „L'Homme devant la Loi“ et qui en change singulièrement le sens. A la page 16, ligne 34, nous avons mis le mot „crime“ alors que nous voulions parler d'un „délit“.